

COMMUNIQUÉ ASSURANCE

Actif Régime d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec
Retraité

Volume 42, Numéro 4 (Éd., F.P., S.S.S.) – Décembre 2018

Le coût du régime de rentes de survivants

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs des ressources humaines

Le coût du régime de rentes de survivants sera de 1 % du salaire assurable pour l'année 2019.

Lorsque le cadre reçoit son plein salaire, le coût de ce régime autoassuré est entièrement aux frais du gouvernement, sauf dans le cas de certains employeurs et organismes autonomes qui sont facturés. Ainsi, de façon générale, ni le cadre ni l'employeur n'ont de prime à verser.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CE COMMUNIQUÉ ANNULE ET REMPLACE
LE COMMUNIQUÉ ASSURANCE (VOL. 41, NUMÉRO 4) DE DÉCEMBRE 2017.**

La directrice des analyses actuarielles
et des assurances,



Marie-Ève Simoneau